



MOTION DE L'ASSEMBLEE GENERAL DES PERSONNELS DU SERVICE TECHNIQUE DE L'AVIATION CIVILE

Les personnels du STAC réunis en Assemblée Générale le 05 octobre 2006 ont pris connaissance de la première version du protocole et rejettent ce texte qui ne tient pas compte des diverses revendications syndicales.

Ils considèrent que les propositions actuelles accentuent de manière inacceptable les différences de traitement statutaires et indemnitaires entre les corps.

Ils constatent l'absence de mesures spécifiques permettant de reconnaître les missions remplies par les personnels techniques et contractuels à statut Équipement de la DGAC.

Les personnels exigent que l'intégrité du Service Technique de l'Aviation Civile et l'intégralité de ses missions actuelles tant régaliennes qu'opérationnelles soient inscrites dans le protocole DGAC 2007/2009 ainsi que le maintien d'une DGAC unie dans la Fonction Publique d'Etat.

En conséquence ils demandent la rédaction d'une nouvelle version de ce protocole prenant réellement en compte les attentes des personnels.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.